



Non titulaires : votez ! et faites voter FERC aux élections au Comité Technique Paritaire Ministériel

St Cyr l'Ecole, le 8 janvier 2007.

Pour tester la représentativité syndicale au niveau du Comité Technique Paritaire Ministériel de l'enseignement supérieur et de la recherche (comité technique paritaire regroupant l'ensemble des universités et des EPST comme l'INRA, le CNRS, l'INSERM, etc.), le ministère procède à la consultation de certains personnels non titulaires de droit public de l'établissement (**voir la [Note de service INRA 2006-56](#)**). Sont électeurs à l'INRA les agents contractuels techniques et administratifs régis par les dispositions du décret du 04/02/1963 ainsi que les agents de droit public soumis au décret 86-83 du 17/01/1986, à savoir : les personnels en CDD sur postes, CDD sur ressources extérieures, CDD handicapés, CDI, MOO, boursiers de thèse INRA, personnels sous contrats PACTE, CDD étrangers pré doctorants et post doctorants, contrats Marie Curie, chercheurs contractuels et CDD post doctorants non fonctionnaires. L'affichage dans chaque unité des listes d'électeurs doit être fait avant le 9 janvier 2007. Un délai de 11 jours suivant cette date est prévu pour procéder aux rectifications.

La CGT-INRA a déjà dans le passé participé à ces élections en soutenant la candidature de sa fédération : la FERC-CGT (Fédération de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Culture). La FERC a rédigé une profession de foi que normalement vous devez recevoir par courrier. Nous vous incitons à voter : il est assez rare qu'on donne la possibilité de voter aux CDD, autant en profiter pour voter pour la liste de votre choix.

Nous vous invitons vivement à voter pour la CGT et donc pour la FERC, organisation qui était arrivée en tête aux dernières élections de ce type à l'INRA (début 2004). La CGT se bat contre le recrutement des CDD au lieu et place de recrutement de titulaires seul garant d'une recherche durable et de qualité MAIS elle se bat aussi pour l'intégration des CDD existants en réclamant avec sa fédération un plan d'intégration des précaires.

Pour la FERC :

Le manque de personnels au regard des missions et du nombre d'étudiants et autres usagers, le désengagement financier de l'état, la mauvaise gestion et l'absence de politique prévisionnelle des emplois conduisent au recrutement de non titulaires, enseignants ou non, sans parler des emplois aidés qui reviennent en force.

Nos collègues non titulaires effectuent exactement les mêmes tâches que les titulaires et concourent de manière permanente au fonctionnement du service public. Ce sont justement les conditions édictées par la loi pour fonder l'occupation des emplois par des fonctionnaires !

Aujourd'hui, plus d'un personnel sur trois est non titulaire : un CDI Fonction Publique est créé pour stabiliser un petit nombre de non titulaires mais les priver de toutes garanties et droits liés au statut de la Fonction Publique. Là n'est pas la solution !

Nous exigeons la création des postes statutaires nécessaires à la titularisation de l'ensemble des non titulaires et la mise en route d'un plan d'intégration. [En savoir plus.](#)

Dans sa plate-forme revendicative adoptée lors de son dernier congrès (oct. 2006), la CGT-INRA revendique plus spécifiquement :

- Le recensement et la titularisation de tous les personnels précaires occupant des emplois permanents impliquant un plan d'intégration de ces personnels sur les statuts en vigueur
- Le remplacement de tous les départs en retraite par des emplois titulaires, aucune suppression de poste
- Un déroulement de carrière pour les personnels précaires de longue durée
- La mise en place d'instances de recours telles que les CAP
- L'accès des personnels précaires à la formation permanente comme les personnels titulaires
- Une indemnité de précarité équivalente à celle existante dans le privé (6% du salaire)
- La prise en compte de l'ancienneté lors du recrutement dans la Fonction Publique

**LA CGT-INRA S'OPPOSE À LA PRECARISATION
VOTEZ, FAITES VOTER POUR LA FERC-CGT**